

National Normandie –
Hauts-de-France Nouvelle-
Aquitaine Méditerranée Bretagne –
Pays de la Loire

SCOPA

SAUVEGARDE
DES CÔTES D'OPALE
PICARDE
ET D'ALBÂTRE

Créée en 2014, l'association Sauvegardedes Côtesd'Opale Picardeetd'Albâtre a pour objet de protéger la faune, la flore, les paysages et le patrimoine naturel régional maritime, contre toutes les atteintes qui pourraient leur être portées, notamment par l'implantation de parcs éoliens maritimes, le long du littoral, sur une zone située entre la commune de Dieppe et la baie de la Somme.

Contact :

scopaas@orange.fr

0672281036

Mers les Bains 80350

Poursuivre les projets éoliens en mer. Quel intérêt au regard des dégâts qui apparaissent déjà ?

EN BREF. Occupant une surface grande comme la ville de Paris, à seulement 15 kilomètres de la côte, la construction d'une centrale éolienne en mer du Tréport est annoncée. La plantation de 248 pieux de soutènement à 70 mètres de profondeur et les travaux de mise en place des 62 éoliennes, hautes comme la Tour Montparnasse, ne constituent pas seulement une menace pour les magnifiques paysages de la côte picarde et de la baie de Somme. Ils signifient aussi la mort de l'intégralité des fonds marins concernés, au cœur de la zone retenue, la plus poissonneuse de la Manche-Est.

Des comités régionaux de pêche et habitants des localités concernées au Ministre en charge de l'Écologie, en passant par tous les échelons, maires, députés, Président du Conseil de région, Président du Syndicat des Énergies Renouvelables, ... tout le monde s'accordait depuis des années pour dénoncer ce choix irrationnel, qui s'apprête à mettre en péril l'environnement et l'économie touristique de la région.

Et ce ne sont pas les rendements attendus pour ces futures usines éoliennes qui viendront compenser les pertes. Les coûts de production du TW/h s'annoncent extrêmement élevés par rapport à ceux de nos centrales nucléaires, en raison d'une durée de vie limitée à 20 ans et d'une faible productivité.

Les parcs éoliens en mer seront-ils tous des projets politiques, destructeurs, dangereux et inutiles comme celui du Tréport ?

Les opérateurs qui remporteront les futurs appels d'offres organisés par l'État, se lanceront-ils dans un Monopoly financier avant même la mise en chantier en revendant leurs parts à des acteurs étrangers ? Planteront-ils leurs sièges sociaux hors de France, comme c'est déjà le cas pour ce projet bien qu'il soit entièrement financé par des subventions françaises, mettant en cause l'indépendance énergétique de la France et la sécurité de toute la région ?



LA DESTRUCTION DES PAYSAGES DE LA CÔTE PICARDE ET DE LA BAIE DE SOMME ET UN IMPACT TRÈS FORT SUR L'ÉCOSYSTÈME LOCAL.

La centrale éolienne en mer, tant par sa construction que par son exploitation, modifiera l'écosystème de toute la zone. Son implantation sonnera le glas du port de pêche du Tréport et la disparition de ses 50 entreprises de pêche artisanales.

Les travaux d'enfoncement des pieux lors de la construction détruiront les fonds marins. Et l'exploitation qui suivra dégradera l'environnement, avec la vibration des éoliennes, les pollutions sonores sur plusieurs kilomètres, les champs électromagnétiques créés par les 150 kilomètres de câbles sous-marins, mettant en danger les veaux marins, phoques et dauphins de la Baie de Somme.

Cette exploitation affectera aussi les conditions atmosphériques avec l'absorption d'une partie du vent, l'accroissement des turbulences, la modification de l'humidité de l'atmosphère jusqu'à 60 kilomètres et l'augmentation de la température de 0,5 degrés.

Pire encore, elle entraînera aussi un déplacement des courants et des sédiments en affectant la production de plancton, la distribution de la salinité, la structure du réseau trophique, (Ensemble de chaînes alimentaires reliées entre elles au sein d'un écosystème et par lesquelles l'énergie et la biomasse circulent), un déplacement des sédiments vers le port du Tréport, les plages du littoral et la Baie de Somme avec un risque avéré d'envasement de toute la baie, qui compte parmi les plus belles baies du monde, classée « Grand site de France » depuis 2011.

LA VALIDATION D'UN PROJET QUI FAIT L'UNANIMITÉ CONTRE LUI.

Par son vote du 20 octobre 2017, le Conseil de Gestion du Parc Naturel Marin des Estuaires Picards et de la côte d'Opale a rendu un « avis défavorable » au projet d'éoliennes en mer au large du Tréport. Cet avis « conforme » sera ignoré par le Ministère de l'Environnement.

Pourtant, quelques années plus tard, lors d'un débat au Parlement en 2021, Barbara Pompili, devenue à son tour Ministre de l'Environnement, avouera : « *J'ai moi aussi vécu ce qui s'est passé au Tréport. J'ai vu les erreurs qui ont été faites au départ et qui doivent nous servir de leçon pour la suite. Il est vrai que le zonage a été pensé, au départ, sans associer suffisamment les différents acteurs...* »

Et l'on ne compte plus les déclarations des maires, députés et Président de région, jusqu'au Président du Syndicat des Énergies Renouvelables (SER), qui abondent toutes dans le même sens.



La petite ville côtière de Mers-les-Bains, sélectionnée aux concours des plus beaux villages de France.

Ainsi parle Jean-Louis Bal, Président du SER, pendant l'audition parlementaire du 14 mai 2019, lors la commission sur l'éolien : « *Je ne sais pas s'il se réalisera un jour, mais c'est un projet qui montre ce qu'il ne faut pas faire* ». On n'en croie pas ses oreilles.

Pourtant, rien n'a pu infléchir à ce jour la décision de bâtir ce parc éolien qui met en péril la sécurité de toute une région. Député de la Somme, Emmanuel Maquet déclarera : « *L'État ne peut pas choisir unilatéralement une zone d'implantation, sans prendre en compte les spécificités locales [...]* ! » et Sébastien Jumel, député de la Seine Maritime, résumera parfaitement cette situation dans un communiqué au journal Ouest-France le 7 novembre 2018 : « *Le gouvernement autorise Engie et son partenaire à exploiter un parc éolien au large du Tréport alors que l'enquête publique n'est même pas achevée (...). Le territoire, sa population et ses élus sont véritablement bafoués depuis le premier jour* » !

Aujourd'hui encore, tous, Coopérative des artisans-pêcheurs associés du Tréport, Comités régionaux de pêche Hauts-de-France et Normandie, maires de Dieppe au Crotoy, communautés de communes, députés de la Somme et Seine Maritime, Syndicat mixte de la baie de Somme, Conseil départemental de la Somme, Conseil de Gestion du parc naturel marin, , Président de la Région Hauts-de-France, restent unanimement opposés au projet, continuent d'alerter sur les dangers à venir.

Tous regrettent de ne jamais avoir été entendus, ni par le gouvernement, ni par le Conseil d'État qui, malgré les très nombreux recours déposés depuis 16 ans par l'ensemble des associations, municipalités, 2 comités de pêche Normand et des Hauts de France, la Coopérative des Artisans Pêcheurs du Tréport, la fédération Sites et Monuments farouchement opposées au projet, n'a rien souhaité entendre et s'est contenté d'évoquer une « raison impérieuse d'intérêt public majeur doublée d'un mépris total envers la population locale, au regard des effets très douloureux, attendus sur l'écologie et l'économie locales.



La baie de Somme. Des paysages à couper le souffle, un paradis pour les veaux marins, les phoques, les dauphins et les promeneurs.

doublée d'un mépris total envers la population locale, au regard des effets très douloureux, attendus sur l'écologie et l'économie locales.

DES COÛTS À PAYER TRÈS LOURDS POUR UNE PRODUCTIVITÉ TRÈS FAIBLE.

Aux [3,74 milliards de subventions](#) allouées par l'État au projet du Tréport, il convient d'ajouter 300 millions d'euros pour les travaux de raccordement au réseau d'électricité et 100 millions d'euros pour l'aménagement du port, soit un investissement total de plus de 4 milliards d'euros sur 20 ans, durée de vie d'une centrale éolienne en mer. Le tout pour une production annuelle attendue de 1,8 TWh par an. L'équivalent d'un jour et demi de l'électricité produite en France, mais émettée, de mauvaise qualité et incapable de répondre à la demande, compte tenu de la faiblesse et de l'inconstance des vents sur la zone.

Une faible productivité, pointée dès l'origine du projet par la [Commission Européenne](#) elle-même, qui souligne que la capacité totale des 6 projets envisagés (Le Tréport, Fécamp, Courseulles, St Briec, St Nazaire, Noirmoutier, soit environ 3 GW au total) est très réduite et que les volumes d'électricité produits (1,8 TWh d'électricité par an par site) sont négligeables par rapport à la taille du marché français de l'électricité. Et que l'aide en faveur des six parcs n'aura qu'un effet limité sur les échanges entre les États membres, au vu de la quantité d'énergie produite au total par les six parcs qui ne représenteront jamais que 2% de la production totale annuelle d'électricité en France (soit 0,33% par site).

Au total, des performances très faibles pour un parc éolien marin situé à 15 kilomètres de la côte, face à la centrale nucléaire de Penly et qui ne soutient pas du tout la comparaison avec elle, en termes de performances.

AVANT MÊME LE DÉMARRAGE DU CHANTIER, LES OPÉRATEURS RETENUS PAR L'ÉTAT LORS DE L'APPEL D'OFFRE SPÉCULENT ET REVENDENT LEURS PARTS.

Dès 2018, ENGIE, associée à son partenaire portugais EDPR, opérateurs retenus par l'État pour le projet de Dieppe-Le Tréport, suite à son appel d'offres, revendent des parts à la société japonaise SUMITOMO.

Puis, en 2020, ENGIE et EDPR créent ensemble une nouvelle société ... espagnole (!) qui prend le nom d'OCEAN WINDS et devient elle-même une filiale du portugais EDPR. L'actionnariat du futur parc éolien du Tréport se répartit donc entre une société de droit espagnol (2/3) et une autre japonaise (1/3). Cette évolution fait courir un risque encore plus important pour la maintenance et la sécurité d'un parc de 100 kilomètres carrés, situé à seulement 15 kilomètres des côtes françaises.

Déjà de nouvelles questions se posent. Quels seront les prochains actionnaires : Une société Chinoise ? Russe ? ou autre ? À qui appartiendra la centrale éolienne située à 15 km de la centrale nucléaire de Penly ? Fera-t-elle l'objet d'un montage financier opaque dans un paradis fiscal ? La France doit-elle permettre à des pays étrangers de contrôler des installations de production électrique qu'elle subventionne, qui sont censés contribuer à sa souveraineté énergétique ?

La région devra-t-elle prendre en charge la gestion des litiges et le coût en cas de faillite, d'accident ou de marée noire ? En cas de litige ou de faillite, qui prendra en charge à terme le démantèlement de la future fiche industrielle ?

Cette spéculation, qui va à l'encontre de l'indépendance énergétique annoncée, est

	PARC ÉOLIEN DIEPPE-LE TRÉPORT	CENTRALE NUCLÉAIRE DE PENLY
SURFACES DE TERRES ARTIFICIALISÉES	100 Km2	2 Km2
DURÉE DE VIE	20 ANS	60 ANS
PRODUCTION	1,8 TWh	17 TWh
PRIX DU MWh	131 €	50 €

1,8 TWh par an. C'est bien peu au regard de la production de la centrale nucléaire de Penly près de 10 fois plus importante. Cela représente à peine 1,2 jour d'électricité pour la France, de mauvaise qualité, intermittente et aléatoire, en raison de la faiblesse des vents sur la zone.

ÉVOLUTION DES ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ EMDT EN 6 ANS Éolien en Mer Dieppe Tréport

2014	ENGIE		EDPR Portugais
	50%		50%
2018	Engie	EDPR Portugais	Sumitomo Japonais
	1/3	1/3	1/3
2020	OW OFF SHORE Espagnol Co entreprise Engie et EDPR		Sumitomo Japonais
	2/3		1/3

d'autant plus injustifiée que la valeur de l'entreprise, avant même la construction du projet, est simplement le reflet du prix d'achat exorbitant du MWh auquel l'État français s'est engagé en 2018 pour motiver les candidats (131 € le MWh contre 61,64 € le MWh sur le marché de gros en France au 13 mars 2024)

DES CHANTIERS DE GRANDE AMPLEUR DEVENUS HASARDEUX, AVEC DES FABRICANTS D'ÉOLIENNES FRAGILISÉS PAR LA CRISE.

Inflation, pénurie et augmentation des coûts des composants électroniques, augmentation des taux d'intérêt, concurrence chinoise, difficultés d'approvisionnement en câbles, conflits géopolitiques, ... la crise s'installe et avec elle la dérouté des fabricants d'éoliennes européens et américains, en proie à des difficultés grandissantes.

On assiste au naufrage de la filière industrielle : Au cours des dix dernières années, ce sont quatre grands fabricants d'éoliennes qui ont tour à tour fait faillite : 2013 Bard en 2013 et la filiale éolienne d'Areva en 2017, puis Senvion en 2019 et Gamesa en 2022. Le secteur tout entier se retrouve en grande difficulté. Les constructeurs GE, Nordex, Orsted (danois anciennement Dong), Vestas (Danois) sont tous dans le rouge, avec l'abandon prévu d'au moins 10 projets off-shore.

La société allemande Siemens Energie, qui fabrique entre autres les éoliennes prévues pour le parc éolien de Dieppe-Le Tréport, est en très grande difficulté et ne survit plus qu'à coups de subventions. Elle doit aussi faire face à de nombreuses malfaçons sur ses éoliennes terrestres

et marines : grippages des roulements de rotor, fissures et rupture des fûts. Une charge financière colossale qui la rend très vulnérable.

CONCLUSION. Les premiers projets de parcs éoliens marins le long des côtes françaises montrent déjà les erreurs, les dégâts et les dangers que font courir des décisions, toujours très politiques, prises sans les concertations indispensables aux équipements d'une telle ampleur et qui engagent les régions concernées et le pays pour longtemps. Avec son avalanche de décisions contraires aux intérêts de la ville et de la région et de la France, le parc éolien du Tréport en est un exemple criant.

La décision de confier à des acteurs privés la création de véritables usines éoliennes le long des côtes françaises ouvre la porte à tous les excès et aux spéculations de toutes sortes.

On s'apprête à construire sur tout le pourtour du littoral français un grand nombre de centrales éoliennes qui ne se contenteront pas de détruire les paysages et les fonds marins.

Construits à coups de subventions, et peu productifs, ils renchériront les coûts de l'électricité. Implantés trop près de nos côtes, ils constitueront un risque permanent le long des côtes françaises.

Dans le contexte actuel de tension avec la Russie ces installations en mer seront particulièrement vulnérables. Une attaque par drone aérien ou sous-marin sur le poste de transformation stoppera la production pour de longs mois.

